Conditions générales des ateliers du hérisson

**Inscription**

* Le contrat doit être signé par le représentant légal de l’enfant.
* Les inscriptions sont prises par ordre d’arrivée.
* L’inscription correspond à une année scolaire, comptée sur 10 sorties ou sur un atelier.
* Les dates des ateliers sont fixées en août pour toute l’année scolaire.
* L’atelier se réserve le droit de résilier avec effet immédiat le contrat en cas de non-respect du présent contrat.
* La fiche d’inscription doit être remplie et retournée par mail, datée et signée.

**L’enfant**

* Nous accueillons les enfants de 3 ans à 8 ans, un samedi par mois de 14h à 17h, le goûter cuisiné sur le feu, dans la mesure du possible, est fourni.
* Nous accueillons les enfants de 7 ans à 10 ans, un samedi par mois de 17h à 20h, le souper cuisiné sur le feu, dans la mesure du possible, est fourni.
* L’enfant doit avoir ses propres assurances, maladie, accident et RC.
* L’enfant doit être équipé selon le document « équipements » de l’atelier qu’il fréquente.
* Si l’enfant est malade, il ne peut pas être accueilli.

**Financement**

* Les ateliers du hérisson sont des sorties en forêt à but non-lucratif et non-subventionnées. Le prix est fixe et est à payer avant le début de l’atelier.
* Pour les inscriptions à l’année, le paiement s’effectue avant le début du premier atelier. Un paiement par trimestre est possible sur demande.
* Les coordonnées bancaires vous seront envoyées dès la réception de l’inscription de votre enfant.
* L’atelier du samedi après-midi s’élève à CHF 27.- par sortie. Un rabais est appliqué pour l’inscription à l’année, le montant s’élève à CHF 250.- pour 10 sorties au long de l’année.
* L’atelier du samedi soir s’élève à CHF 30.- par sortie. Un rabais est appliqué pour l’inscription à l’année, le montant s’élève à CHF 290.- pour les 10 sorties au long de l’année.
* Aucun remboursement n’est prévu en cas d’absence ou de maladie, excepté sur présentation d’un certificat médical.

**Santé et sécurité**

* L’équipe est formée aux premiers secours et met tout en œuvre pour garantir la sécurité physique et psychique de votre enfant. Malgré notre vigilance, des accidents peuvent survenir. Nous sommes munies, lors de chaque sortie, d’une trousse de pharmacie contenant de l’Arnica plus, désinfectant et des pansements. Nous évaluons les situations et contactons les parents ou l’ambulance en cas de nécessité.
* En cas de maladie, accident ou angoisse, le parent s’engage à venir rechercher l’enfant dans les 15 minutes suivant notre appel.
* L’équipe décline toutes responsabilités en cas de perte ou d’endommagement de matériel.
* Les parents sont responsables de contrôler le corps de l’enfant lorsqu’il rentre de l’atelier afin d’éviter ou de repérer une morsure de tiques.
* L’équipe du hérisson contacte le garde-forestier en cas de doute quant au danger lié à la météo afin que les risques soient étudiés consciencieusement.
* Les allergies, les maladies, les spécificités de développement, peurs et autres spécificités doivent être annoncées dans les commentaires, au moment de l’inscription.
* Si l’enfant est sous traitement et qu’il doit prendre son médicament lors de l’atelier, merci de remplir la fiche « médication » au préalable.

J’ai lu les conditions générales des ateliers du hérisson et je les accepte

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Lieu et date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_